

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Autorisation d'occupation à titre temporaire du domaine départemental de l'Étang des Aulnes par la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- l'occupation et l'utilisation temporaires du domaine départemental de l'Étang des Aulnes par la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation du 4 au 10 mars 2018,
- l'application d'une redevance de 1 000 € montant dérogatoire à la grille de référence établie par la délibération n°117 du 31 mars 2017,
- la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire correspondante, dont le projet est joint en annexe au rapport.

Cette recette d'un montant de 1 000 € sera imputée au budget départemental chapitre 70.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**